

## Les transformations de l'industrie cotonnière nantaise au XVIII<sup>e</sup> siècle

Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle est une grande cité industrielle. L'industrie nantaise présente des traits communs à toute la France moderne (diversité des activités, importance des échoppes, importance du textile) et des traits spécifiques (importance de la branche cotonnière de pointe et des concentrations). En lien avec le commerce maritime, l'industrie nantaise connaît un grand essor<sup>1</sup>. Les transformations de l'industrie montrent que Nantes entre alors pleinement dans «l'ère des manufactures»<sup>2</sup>. Nantes s'engage même, grâce à l'activité cotonnière, dans la première révolution industrielle, puisque la mécanisation du filage débute en 1785. Une définition classique de la Révolution industrielle repose en effet sur l'apparition de techniques nouvelles<sup>3</sup>. Cependant, la recherche actuelle souligne qu'au-delà des aspects techniques et économiques, des inventions et de la concentration, l'industrialisation constitue un processus général de mutation économique, sociale et culturelle<sup>4</sup>. Dès lors, celle-ci remet

<sup>1</sup> BOIS, Paul (dir.), *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1977, 477 p. ; PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *Histoire de Nantes*, Plomelin, Palantines, 2003, 300 p. ; QUÉNIART, Jean, *La Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1675-1789*, Rennes, éd. Ouest-France, 2004, 696 p.

<sup>2</sup> BRAUDEL, Fernand, LABROUSSE, Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1970, t. 2, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel (1660-1789)*, p. 651. Voir aussi TREMPÉ, Rolande, «Introduction», *Le Mouvement social*, numéro spécial «Naissance de la classe ouvrière», 1976-4, p. 3-13.

<sup>3</sup> Pour la première révolution industrielle, outre la mécanisation de la filature du coton, se produisent des innovations sidérurgiques et l'invention de la machine à vapeur. Voir PARIAS, Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail*, t. 3, *L'ère des révolutions*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1996, 636 p. (éd. originale, 1959) ; DAUMAS, Maurice (dir.), *Histoire générale des techniques*, t. 3, *L'expansion du machinisme*, Paris, PUF, 1968, 670 p.

<sup>4</sup> LANDES, David, *L'Europe technicienne. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, 781 p. (éd. originale, 1969) ; VERLEY, Patrick, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, 543 p. De nombreuses monographies enrichissent ce débat (par exemple, DEWERPE, Alain, GAULUPEAU, Yves, *La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf à Jouy-en-Josas, 1760-1815*, Paris, PENS, 1990, p. 5-9).

en cause radicalement un «Ancien Régime industriel». La rationalisation de l'ordre productif constitue l'une de ses caractéristiques fondamentales. Par conséquent, si elle s'incarne de la manière la plus visible dans les manufactures, l'industrialisation peut également embrasser l'artisanat.

Le travail du coton constitue une activité centrale pour l'industrialisation au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'essor de cette activité se lit notamment dans la grande diversité des articles de coton. Celle-ci peut être attribuée à la naissance, très progressive, de la mode<sup>5</sup>, à la liberté dont jouit l'activité cotonnière, ainsi qu'au progrès technique, à partir de la seconde moitié du siècle<sup>6</sup>. À Nantes, l'activité cotonnière occupe vers 1789 des milliers d'ouvriers dans de grandes indiennes et dans des filatures partiellement mécanisées<sup>7</sup>. Cependant, d'autres continuent de travailler dans des ateliers dispersés, ainsi les tisseurs de basins, tandis que de nombreuses fileuses au rouet demeurent isolées. Puissante et diverse, l'activité cotonnière permet donc de saisir l'industrialisation du XVIII<sup>e</sup> siècle dans toute son ampleur et sa complexité. En nous référant à la définition de l'industrialisation comme un processus général, nous essaierons d'en dégager, d'abord, les avancées et les limites dans les manufactures, puis nous

<sup>5</sup> S. Chassagne souligne la diffusion large et précoce des indiennes à Nantes (CHASSAGNE, Serge, *La manufacture de toiles imprimées de Tournemine-lès-Angers, 1752-1820 : étude d'une entreprise et d'une industrie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 50) et P. Verley insiste sur le caractère pionnier des indiennes dans le développement d'une consommation de masse, aspect de l'industrialisation (VERLEY, Patrick, *la Révolution industrielle*, op. cit., p. 27).

<sup>6</sup> N. Pellegrin indique que le progrès technique permet l'essor de la mode (PELLEGRIN, Nicole, *Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989, 207 p.).

<sup>7</sup> L'histoire des manufactures cotonnières nantaises s'est longtemps focalisée sur l'indiennage : CLOUZOT, Henri, *Histoire de la manufacture de Jouy et de la toile imprimée en France*, Paris, G. van Oest, 1928, 2 vol. ; ALLEMAGNE, Henry-René d', CLOUZOT, Henri, *La toile imprimée et les indiennes de traite*, Paris, Gründ, 1942, 2 vol. ; ROY, Bernard, *Une capitale de l'indiennage, Nantes*, Nantes, Musée des salorges, 1948, 234 p. ; *Chefs-d'œuvre du Musée de l'impression sur étoffes*, Mulhouse, Gakken, 1978, 3 vol. ; *Toiles de Nantes, des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, catalogue de l'exposition du Musée des Arts décoratifs, Château des ducs de Bretagne, Nantes, *Cahier du musée des arts décoratifs*, 14, Mulhouse, 1978, 159 p. ; *Toiles imprimées XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, catalogue présenté par Gilles PITOSET, Paris, Société des Amis de la Bibliothèque Forney, 1982, 144 p. Les très importants travaux de S. Chassagne ont complété de manière décisive nos connaissances (CHASSAGNE, Serge, *La manufacture de Tournemine*, op. cit., p. 118-127 ; *Id*, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, EHESS, 1991, 733 p. ; *Id*, «La mobilité des ouvriers qualifiés de l'indiennage (1760-1860)», dans GAYOT, Gérard, MINARD, Philippe (éd.), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Formation, emploi, migrations*, Actes du colloque de Roubaix, 20-22 novembre 1999, *Revue du Nord*, hors-série n°15, Villeneuve d'Ascq, 2001, p. 65-81. L'analyse développée ici s'appuie sur de nouvelles sources et intègre de nouvelles perspectives. Elle s'inscrit dans un travail de thèse, mené sous la direction d'A. Croix, qui porte sur les ouvriers nantais des années 1760 aux années 1830.

chercherons à savoir dans quelle mesure et, plus précisément, par quelles voies elle touche l'artisanat.

### À la pointe de l'industrialisation : les manufactures cotonnières

Les principales caractéristiques de l'industrialisation – concentration, mécanisation, rationalisation du travail – affectent d'abord les manufactures. Le travail y est-il pour autant radicalement bouleversé ? Se pose tout d'abord le problème de la définition même de manufacture et, plus particulièrement, du seuil de concentration. Ce problème est rendu particulièrement délicat par le caractère très fluctuant du vocabulaire employé dans les sources. De ce caractère très fluctuant rendent d'ailleurs compte les efforts déployés par les historiens pour fixer une terminologie scientifique<sup>8</sup>. De plus, si l'on retient un seuil quantitatif, il doit obligatoirement correspondre aux réalités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, une fabrique, présentée comme une manufacture dans le *Calendrier du Commerce*, ne compte que neuf métiers<sup>9</sup>. En fait, ce problème révèle l'insuffisance d'une approche uniquement quantitative et invite à la compléter en s'intéressant de manière qualitative à l'ordre productif, par exemple à la présence de contremaîtres ou à l'aménagement de l'espace productif. En scrutant ces différentes caractéristiques, nous nous efforcerons de mettre en lumière tant les avancées que les limites de l'industrialisation qui touche les manufactures.

#### *Une première tentative : la Grande manufacture du Bignon-Lestard*

Cette manufacture est créée dès 1720, à l'initiative de grands négociants qui veulent alimenter le trafic triangulaire d'articles issus de leur

<sup>8</sup> BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, t. 2, *Les Hommes et les choses*, vol. 3, *Une «économie paysanne» jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, p. 267-273 ; CHASSAGNE, Serge, *Le coton*, op. cit., p. 16, pour la distinction proposée entre «proto-fabrique» et «usine».

<sup>9</sup> Cette entreprise cotonnière associe filage et tissage (*Calendrier du Commerce ou almanach de la Petite-Poste, et de la poste maritime de Nantes pour l'année commune 1790*, s.l. [Nantes, Brun], s.d.). Pour le nombre de métiers, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8746-VIII, Déposition du contremaître Claude Goutel, 7 mai 1789. Il est vrai que cette fabrique est connue surtout comme une des premières filatures concentrées : voir Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie, entrepreneurs d'une filature de coton et fabriques d'étoffes à Nantes, à celles des questions proposées par le Comité de salut public, qui concernent les fabriques et manufactures où le coton est employé (sic), sans date, brumaire an IV ? ; l'enquête de 1806 ne la cite que comme filature (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2125, pièce 265, État des filatures de coton établies dans le département de la Loire-Inférieure, 25 février 1806).

propre manufacture<sup>10</sup>. Cette manufacture rencontre un réel succès comme en témoignent, dans les années 1730, la sollicitation de privilèges pour étendre l'activité, notamment pour s'engager dans l'indiennage alors prohibé<sup>11</sup>, le débauchage d'ouvriers rouennais<sup>12</sup> ou l'éloge de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour :

«Quatre négociants ont fait construire un bâtiment pour une manufacture de cotonnades, où tous les ouvriers sont logés ; il y a 100 métiers où on fabrique sans relâche ; elles consistent en cotonnades, canevas, couëtis fins et autres ouvrages de fils ou de coton, ou de ces deux matières mêlées ensemble ; elles sont principalement destinées pour le commerce de Guinée ; cette manufacture peut occuper environ 1 000 personnes.»<sup>13</sup>

Cet éloge révèle certainement l'impression des contemporains, étonnés par l'ampleur de l'entreprise, la réalisation d'un bâti (en partie ?) spécifique<sup>14</sup> et le rassemblement d'une centaine de métiers. Cependant, il est aussi à l'origine, chez les historiens, d'une certaine confusion<sup>15</sup>, qui prolonge par une légende l'étonnement des contemporains face à ce premier monument industriel. En fait, si cette manufacture fait bien travailler un millier de Nantais – notamment 100 tisserands et 7 à 800 fileuses – seuls les tisserands et les ouvriers procédant aux apprêts, ainsi qu'une cinquantaine de fileuses<sup>16</sup>, y sont réunis. Les autres fileuses demeurent dispersées, si bien que d'une manière tout à fait caractéristique de l'industrie sous l'Ancien Régime<sup>17</sup>, cette manufacture articule travail concentré et dispersé.

<sup>10</sup> Arch. nat., F 12-1409, Mémoire instructif pour dresser requête au conseil à l'effet d'obtenir des lettres patentes en faveur d'une manufacture de cotonnade établie à Nantes dès 1718, sans date, 1783 ?

<sup>11</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 18, Mémoire au sujet de la manufacture établie depuis quelques années en la ville de Nantes, sans date, 1730 ?

<sup>12</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 4, Ordonnance de l'intendant, 23 juillet 1737.

<sup>13</sup> LEMAÎTRE, Alain (éd.), *La misère dans l'abondance au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733)*, Archives historiques de Bretagne 6, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999, 311 p.

<sup>14</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 18, Mémoire au sujet de la manufacture..., 1730 ?

<sup>15</sup> H. Sée écrit que «l'intendant signale une fabrique de cotonnades, qui paraît avoir été une manufacture au sens moderne du mot, puisque les 1 000 ouvriers qu'elle emploie, sont logés dans l'établissement et que 100 métiers y sont groupés» (SÉE, Henri (éd.), *L'industrie et le commerce de la Bretagne dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le mémoire de l'intendant des Gallois de La Tour*, commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, publications du comité d'Ille-et-Vilaine, IV, Rennes, Plihon-Hommay, 1922, p. 6.). S. Chassagne décrit prudemment «une sorte de caserne, bâtie sur des terrains maraîchers au nord de la ville par un groupe d'amateurs qui y dépensent environ 40 000 livres en bâtiments et ustensiles» (CHASSAGNE, Serge, *Le coton, op. cit.*, p. 38).

<sup>16</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 18, Mémoire au sujet de la manufacture..., 1730 ?

<sup>17</sup> À Abbeville, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la manufacture de Van Robais rassemble 1 800 ouvriers tout en en faisant travailler 10 000 autres à domicile (BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France, op. cit.*, p. 283).

La concentration ne donne pas nécessairement naissance à une discipline draconienne, bien au contraire. Ainsi, lorsque les jurés tisserands saisissent la toile d'un chambrelan<sup>18</sup> au service de la manufacture du Bignon-Lestard, son directeur justifie le fait que cet ouvrier travaille chez lui par le trop grand relâchement qui règne dans la manufacture :

«Il avait cru devoir en donner à faire audit Charbonnier parce qu'il lui avait représenté qu'étant relicataire à la manufacture depuis bien du tems, il trouveroit moyen de s'aquité plus facilement en travaillant chez lui que dans la manufacture où ont (sic) n'est entièrement distrait de son travaille par le grand nombre d'ouvriers qui y travaille.»<sup>19</sup>

En effet, cette manufacture entre en décadence dès 1750<sup>20</sup>. Cette décadence se traduit par un appel de plus en plus important à des façonniers, travaillant donc à l'extérieur. Les maîtres tisserands considèrent d'ailleurs ce recours à des chambrelans, ouvriers sans-qualité<sup>21</sup>, comme une extension abusive des privilèges dont bénéficie la manufacture. Ils engagent contre elle une offensive opiniâtre, connue par des procès-verbaux conservés dans les archives de la corporation<sup>22</sup>, et par un dossier du Bureau du commerce, constitué suite à une protestation du régisseur de la manufacture<sup>23</sup>. Le Bureau du commerce sollicite l'avis de l'intendant de la province : celui-ci «mande que cette manufacture [...] n'a encor aucune consistance [et] observe qu'il y a, à Nantes, des maîtres tisserands dont les ateliers annoncent plus d'activité et d'industrie»<sup>24</sup>.

Au total, l'étude de la Grande manufacture du Bignon-Lestard, premier symbole de l'industrialisation cotonnière à Nantes, révèle une importante concentration. Cependant, celle-ci n'introduit pas nécessairement une disci-

<sup>18</sup> Le chambrelan est un ouvrier qui travaille isolément, dans une chambre et non dans un atelier.

<sup>19</sup> Arch. mun. Nantes, HH 174, pièce 25, Procès-verbal du commissaire Fleurdepied, 9 septembre 1775.

<sup>20</sup> PINÇON DU SEL DE MONTS, Jacques, *Considérations sur le commerce de Bretagne*, Rennes, 1756.

<sup>21</sup> Les ouvriers sans-qualité n'appartiennent pas à la corporation ; ce sont donc des chambrelans clandestins à Nantes même, ou des forains installés dans les paroisses limitrophes, voire sur les marges des paroisses nantaises (ou encore des ouvriers installés dans un lieu privilégié, tel le Sanitat, hôpital de Nantes) ; voir plus bas l'étude de la fabrique dispersée des basins et, en particulier, la note 136 sur l'étendue de la juridiction corporative. Voir KAPLAN, Steven, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, 740 p. ; THILLAY, Alain, *Le faubourg Saint-Antoine et ses «faux ouvriers»*. *La liberté du travail à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, 401 p.

<sup>22</sup> Arch. mun. Nantes, HH 174, pièces 25, 32 et 33, Procès-verbaux du commissaire Fleurdepied, 9 septembre 1775, 7 décembre 1779 et 23 juillet 1781.

<sup>23</sup> Arch. nat., F 12-1409, Mémoire instructif pour dresser requête au conseil, 1783 ?

<sup>24</sup> Arch. nat., F 12-1409, Requête du sieur Dodin de La Garenne, chef de la manufacture de cotonades du Bignon-Lestard, 22 mai 1784.

plaine draconienne. De plus, elle s'articule avec le travail dispersé. Surtout, elle n'apparaît pas comme la seule voie du dynamisme économique.

### *L'indiennage*

Activité manufacturière en plein essor, l'indiennage captive les observateurs dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Précisons que les indiennes sont des toiles imprimées, et non pas peintes, l'application des couleurs résultant d'une manipulation chimique<sup>25</sup>. Les grands ouvrages des Lumières présentent de manière idéale, c'est-à-dire pleinement rationnelle, le processus de production<sup>26</sup>. En amont de la production interviennent les ouvriers très qualifiés que sont le dessinateur et le graveur, qui fabriquent les planches à imprimer. En revanche, des ouvriers dénués de qualification effectuent une série d'opérations de préparation de la toile. L'impression constitue la phase centrale du processus de production. Celle-ci se déroule sur la table à imprimer. Les imprimeries des manufactures sont représentées comme de longues salles rectangulaires dans lesquelles un couloir central sépare un double rang de tables à imprimer<sup>27</sup>. L'imprimeur et son aide, le tireur, préparent minutieusement cette opération aussi délicate que décisive : ils étalent la toile précautionneusement, contrôlent les planches et vérifient les picots<sup>28</sup>. Procédant à l'impression proprement dite, l'imprimeur imprègne sa planche du mordant qui, réagissant au contact d'un bain approprié, donnera la couleur exigée. L'impression est ensuite complétée par le rentreur qui complète l'ensemble apposé par l'imprimeur, grâce à une série de planches apportant les détails des motifs et la polychromie. Enfin, les pinceauteuses corrigent au pinceau certaines erreurs et peignent directement certains détails. Les picoteuses réalisent les fonds sablés à l'aide de planches à picots. Une série d'opérations de finition achève le processus de production.

Une hiérarchie des qualifications se dessine. Au sommet se tiennent les ouvriers très qualifiés, en particulier les dessinateurs et les graveurs. Une

<sup>25</sup> DAUMAS, Maurice, *Histoire des techniques*, op. cit., p. 704-728.

<sup>26</sup> ALEMBERT, Jean d', DIDEROT, Denis, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1751-1780, 35 vol., art. «toiles peintes», t. 16, p. 370-379 (réimpr. Pergamon press, 1984, 5 vol.) ; JAUBERT, abbé, *Dictionnaire raisonné universel des Arts et Métiers contenant l'histoire, la description, la police des fabriques et manufactures de France et des pays étrangers : ouvrage utile à tous les citoyens, nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée*, Paris, Didot, 1773, 4 vol. (éd. originale 1766), art. «toiles peintes», t. 3, p. 274 ; ROLAND DE LA PLATIERE, Jean-Marie, *Encyclopédie méthodique*, Paris-Liège 1785 - Section *Manufactures, Arts et Métiers*, art. «impression sur toiles».

<sup>27</sup> ROLAND DE LA PLATIERE, Jean-Marie, *Encyclopédie méthodique*, op. cit., planche «L'intérieur d'une salle d'impression».

<sup>28</sup> Les picots sont les points de raccord qui permettent à l'imprimeur d'ajuster correctement son dessin.

élite s'en dégage même : le coloriste est le technicien responsable des mordants et des bains ; certains dessinateurs se révèlent de véritables artistes, de même que les graveurs à la planche de cuivre. Ensuite viennent les imprimeurs et les rentreurs, ainsi que les différents ouvriers intervenant lors d'opérations annexes (teinturiers) ou bien sur l'outil de production (menuisiers, serruriers). Puis se présentent les ouvriers détenteurs d'un réel tour de main, mais qui ne possèdent pas pour autant une qualification comparable à celle des imprimeurs : outre les tireurs, les pinceauteuses et picoteuses se rangent dans cette catégorie. Enfin, les manœuvres sont occupés aux tâches subalternes qui n'exigent pas de savoir-faire particulier. D'après les indications fournies par le grand manufacturier Louis Favre aîné pour l'ensemble de l'indiennage nantais en 1790, les ouvriers très qualifiés ne représentent qu'une poignée du personnel (4 %), les imprimeurs constituent un groupe minoritaire mais non-négligeable (15 %), tandis que les ouvriers peu qualifiés (52 %) et les manœuvres (29 %) composent les gros contingents<sup>29</sup>.

La libéralisation de 1759<sup>30</sup> provoque l'éclosion de plusieurs ateliers éphémères<sup>31</sup>. Nantes s'impose, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme une « capitale de l'indiennage », selon l'expression de Bernard Roy. Comme pour la Grande manufacture du Bignon-Lestard, une certaine légende, forgée par les contemporains et reprise par quelques auteurs, a gonflé l'importance de cette activité en accréditant la production de 112 000 pièces par an avancée par la grande enquête de 1785<sup>32</sup> et l'effectif de 4 300 ouvriers avancé par L. Favre aîné en l'an VII<sup>33</sup> et repris par les grandes sources des années 1800<sup>34</sup>. En

<sup>29</sup> Quelques ouvriers qualifiés intervenant sur l'outil de production complètent l'effectif (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, Mémoire de L. Favre aîné sur les moyens de relever les manufactures d'indiennes et [les] causes de leur anéantissement prochain, 25 prairial an VII).

<sup>30</sup> Pour une étude de la réglementation et de la querelle libérale dans l'opinion publique, voir DEPTRE, Edgard, *La toile peinte en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, M. Rivière, 1912, 271 p.

<sup>31</sup> Cette éclosion a déjà été présentée dans le détail : voir DEPTRE, Edgard, *La toile peinte*, op. cit. ; CLOUZOT, Henri, *Histoire de la toile imprimée*, op. cit. ; ROY, Bernard, *Une capitale de l'indiennage*, op. cit. ; CHASSAGNE, Serge, *La manufacture de Tournemine*, op. cit. Les sources sont essentiellement des archives notariales, déjà présentées par S. Chassagne.

<sup>32</sup> Arch. nat., F 12-1404-A, État des généralités dans lesquelles sont établies des fabriques de toiles peintes ou imprimées..., sans date, 1785 ?

<sup>33</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, Mémoire de L. Favre aîné..., 25 prairial an VII.

<sup>34</sup> 4 300 ouvriers en 1790, selon le Commerce (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 25, Observations sur les manufactures et le commerce, sans date, 1800 ?) ; 4 500 selon J.-B. Huet (HUET, Jean-Baptiste, *Statistique de Loire-Inférieure*, an XI, Nantes, Malassis, an XII, p. 154) ; le nombre de 4 300 ouvriers réapparaît lors de l'enquête de Champagny (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2125, pièce 271, lettre de L. Favre aîné, 17 février 1806 ; pièce 262, État des manufactures de toiles peintes du département de Loire-Inférieure, 26 février 1806).

fait, la critique générale des statistiques de l'Ancien Régime<sup>35</sup>, la mise en lumière des conditions de réalisation de l'enquête à Nantes<sup>36</sup> et la comparaison avec les états de production ultérieurs<sup>37</sup> incitent à estimer la production à 70 000 pièces vers 1785<sup>38</sup>. De même, les sources des années 1780-1790 n'évoquent que 2 000 ouvriers<sup>39</sup>. En dépit de cette révision, Nantes demeure un grand centre à l'échelle française<sup>40</sup>, le seul en Bretagne, composé de neuf grandes manufactures.

L'indiennage incarne au plus haut point les traits généraux de l'activité cotonnière au XVIII<sup>e</sup> siècle : il bénéficie d'un régime libéral, participe au grand commerce, se lie à la mode naissante et joue un rôle décisif dans l'industrialisation. Une grande diversité caractérise la production nantaise qui doit satisfaire une clientèle locale et nationale en même temps qu'elle contribue au grand commerce transatlantique :

«On y fait des garras et des guinées ordinaires, façon de Hollande ; des mi-calencas en toiles de coton fines, peintes à l'angloise, à dessins nués, façon de Perse, de sept à huit couleurs ; des calencas en toiles de coton superfines, à l'angloise, en dessin nués en vrais perses, jusqu'à dix-huit

<sup>35</sup> Signalons par exemple que des pièces très différentes sont décomptées. Voir BOURGUET, Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, éd. des archives contemporaines, 1989, 476 p. ; MINARD, Philippe, *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, 505 p.

<sup>36</sup> La correspondance des inspecteurs des manufactures de Rennes et de Nantes montre que l'enquête est réalisée très rapidement – or, la rapidité n'est pas un gage de fiabilité – et qu'en l'absence d'états de production pour le début des années 1780, elle ne repose que sur «les déclarations conjecturales» des manufacturiers (Arch. nat., F 12-1404-A, pièce 35, Lettre de l'inspecteur Watier au Bureau du commerce, 19 novembre 1785). Pour la correspondance des inspecteurs, voir, outre le document déjà cité, les lettres de l'inspecteur rennais Le Marchand au Bureau du commerce (Arch. nat., F 12-1404-A, pièces 36 et 34, 15 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1785) ; pour les états de production, voir Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1550-52.

<sup>37</sup> La législation de 1785 introduit un contrôle, si bien que nous disposons d'états de production qui reflètent l'activité du bureau de marque de Nantes (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1552, État de production pour les trois derniers trimestres de l'année 1786, 22 janvier 1787).

<sup>38</sup> L'état de production de 1786 signale 73 141 pièces pour trois trimestres ; on pourrait penser que ce nombre est sous-estimé, la marque n'ayant commencé qu'en avril ; en fait, les premiers mois de l'année s'inscrivent dans la morte-saison. De plus, cet état de production confirme la première estimation avancée par l'inspecteur Le Marchand (Arch. nat., F 12-1404-A, pièce 36, Lettre de l'inspecteur Le Marchand au Bureau du commerce, 15 novembre 1785).

<sup>39</sup> En 1786, dans une supplique adressée aux États de Bretagne, les indienneurs se disent «plus de deux mille» (Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 10, Plainte des ouvriers indienneurs contre l'introduction dans le royaume des indiennes étrangères, 15 novembre 1786). Les observations de l'an IV évoquent 2 000 ouvriers en 1792, avant la crise du grand commerce et le début de la guerre civile (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Observations sur le commerce et les fabriques de Nantes, décembre 1795). Plusieurs autres sources partielles tendent à confirmer cette estimation.

<sup>40</sup> L'activité nantaise est comparable à celle des grands centres normands, parisiens et alsaciens.

couleurs ; des indiennes sur siamoises ordinaires et sur siamoises fines, de différentes couleurs ; des toiles de lin peintes en bleu foncé, et des mouchoirs à double face ; les garras et les guinées sont très propres à la traite des nègres ; la province et Paris consomment une partie des calencas et mi-calencas ; le surplus passe dans les colonies ; l'Espagne, l'Italie et les colonies consomment presque toutes les indiennes sur siamoises, principalement les fines ; enfin les toiles de lin peintes à fond bleu, et les mouchoirs à double face passent en Espagne et dans les colonies.»<sup>41</sup>

À l'instar de Louis Langevin, pionnier de l'indiennage nantais dans les années 1760, les indienneurs sont attentifs à l'évolution des goûts<sup>42</sup>. À côté de belles étoffes, importées des Indes ou tissées avec du coton des îles, d'autres indiennes sont de qualité inférieure, notamment celles produites par la manufacture d'Orillard, qui se contentent de coton du Levant et sont teintes selon la méthode de la réserve<sup>43</sup>.

Le succès de l'indiennage entraîne l'essor et même l'industrialisation du tissage et, surtout, du filage<sup>44</sup>. En effet, la production de toiles de qualité requiert l'emploi de fils très fins et la normalisation des filés, ce qui implique que le coton des îles soit filé à la mécanique. Certaines manufactures réunissent d'ailleurs ces diverses activités, ainsi celle de Pelloutier<sup>45</sup>. C'est donc une dynamique générale qui saisit l'activité cotonnière comme le souligne Louis Saget, pionnier de la mécanisation de la filature :

«La filature de coton, sous la raison de Saget et compagnie, commencée en 1786, est le premier établissement dans ce genre, formé à

<sup>41</sup> GOURNAY, Jacques Vincent de, *Tableau général du commerce*, Paris, 1789, 2<sup>e</sup> éd., p. 491.

<sup>42</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, C 749, Mémoire présenté à Nosseigneurs des États de Bretagne par le sieur Langevin, entrepreneur d'une fabrique de toiles peintes à Nantes, sans date, 1766 ?

<sup>43</sup> Sur l'emploi de coton filé au rouet et non à la mécanique, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, Renseignements sur la manufacture d'Orillard, sans date, floréal-prairial an III ? Pour le recours à la technique de la réserve, voir la plainte d'Orillard et de ses associés : «Ils font fabriquer de petites toiles les unes en lin, les autres en cotton, dont la majeure partie se peint à la réserve en couleur bleue, pour servir aux cargaisons de la traite des Noirs» (Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 15, plainte d'Orillard, Guillou et Metzener contre les imprimeurs, 8 octobre 1787).

<sup>44</sup> Pour les années 1760, voir les mémoires de Louis Langevin (Arch. dép. Loire-Atlantique, C 749, Mémoire présenté à Nosseigneurs des États de Bretagne..., 1766 ?, et C 750, Note au sujet de la fabrique d'indiennes ou toile peinte en général que le sieur Louis Langevin, a entrepris et commencé à Nantes en 1759..., 14 août 1766). Pour la fin de la période, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Observations sur le commerce et les fabriques de Nantes, décembre 1795, et réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

<sup>45</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 44, mémoire de Pelloutier, sans date, 26 juin 1789 ? ; *Calendrier du Commerce pour 1790*. A. Young écrit que, dans cette manufacture, «on file au moyen de jennies, on tisse et on imprime l'étoffe» (YOUNG, Arthur, *Voyages en France*, 1787, 1788, 1789, Paris, A. Colin, 1976, t. 3, p. 972).

Nantes ; il manquait dans une grande ville où plusieurs fabriques d'indiennes fleurissoient ; l'objet de cette entreprise étoit de faire filer le coton des isles qui arrive directement dans ce port et de l'employer à la fabrication des étoffes ; l'activité ou commerce avec l'Amérique et la côte d'Afrique favorisoit le projet.»<sup>46</sup>

Comment s'opère l'industrialisation dans ce secteur emblématique qu'est l'indiennage et bouleverse-t-elle le travail ?

UNE INDUSTRIALISATION PROFONDE,  
MAIS PROGRESSIVE ET INCOMPLÈTE

Au début des années 1760, les premières indiennes nantaises s'apparentent à des ateliers traditionnels : en 1762, le graveur neuchâtelois, François Landry, s'associe avec le maître teinturier Jean Chevas, qui accueille l'indienne dans son atelier<sup>47</sup>. Elles naissent de l'initiative conjugée d'ouvriers qualifiés et de négociants<sup>48</sup>. Elles se consacrent notamment à des articles de luxe<sup>49</sup>. Elles s'installent à proximité de l'Erdre<sup>50</sup>. L'entreprise qui associe le Neuchâtelois Pierre Gorgerat et le négociant Louis Langevin rencontre le succès. Ses promoteurs se révèlent moins velléitaires, élargissent leur production<sup>51</sup> et s'implantent dans les îles, terre d'avenir de l'indiennage nantais. En 1763, L. Langevin s'installe sur l'île de Petite Biesse en achetant une maison<sup>52</sup> dans laquelle il entreprend d'importantes transformations. En 1766, son indienne produit 4 000 pièces et emploie une centaine d'ouvriers<sup>53</sup>.

<sup>46</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Mémoire de L. Saget adressé au Département, 21 ventôse an IV.

<sup>47</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-1063, minute de maître Hérault, 6 avril 1762.

<sup>48</sup> Citons les tentatives menées par Jean Camus, indienneur, et Louis Fourcade, négociant (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-759, minute de maître Fouquereaux, 17 octobre 1760), par Esprit Germain Ravel, indienneur, Pierre Harel, joaillier, et François Tardiveau, négociant (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-760, minute de maître Fouquereaux, 1<sup>er</sup> avril 1761), par Georges Bainville et Nicolas Lavocat, négociant (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-760, minute de maître Fouquereaux, 3 juillet 1761).

<sup>49</sup> Voir la commande passée par le directeur de la Comédie (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-2025, minute de maître Villaine, 26 juillet 1762) ou bien le contrat d'affermage concédé par N. Lavocat à L. Blandin-Dutertre le jeune et F. Landry (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-930, minute de maître Girard, 29 août 1763).

<sup>50</sup> Voir notamment le choix de la maison «Le Marais», du nom du quartier où elle est bâtie, par Dutertre et Bainville (Arch. mun. Nantes, HH 34, Lettre de Dutertre et Bainville à la municipalité, 15 mai 1759).

<sup>51</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, C 749, Mémoire présenté à Nosseigneurs des États de Bretagne..., 1766 ?

<sup>52</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-762, minute de maître Fouquereaux, 28 février 1763.

<sup>53</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, C 749, Mémoire présenté à Nosseigneurs des États de Bretagne..., 1766 ?

Dans les années 1770, plusieurs manufactures sont créées, notamment les plus célèbres. En 1770, Kuster et Pelloutier, deux négociants prussiens et protestants, engagés dans le grand commerce maritime, fondent une manufacture en Petite Biesse<sup>54</sup>. Le négociant et notable nantais Pierre Dubern fonde une manufacture en 1776, également en Petite Biesse, avec l'appui financier de Graslin et le concours technique d'un indienneur hollandais, Christophe de Vries. La même alliance entre un capitaliste et un technicien se retrouve donc ici, Pierre Dubern prenant la direction de la manufacture à la mort de Christophe de Vries en 1780. En 1775, Samuel Rother fonde une indienne, toujours en Petite Biesse. Pierre Gorgerat, épaulé par ses frères, devient indépendant en installant une manufacture dans la maison dite de Beaupréau, en Vertais, l'île la plus méridionale, en 1772. Sur cette même île de Vertais est fondée, au tout début de la décennie 1770, la manufacture des frères Petitpierre, également Neuchâtelois<sup>55</sup>. En 1779, la veuve Daviais s'installe dans la maison de Beauséjour, siège de la manufacture de L. Langevin<sup>56</sup>. Dans les années 1780, l'indiennage nantais connaît son apogée. Il est alors dominé par un important noyau de grandes manufactures : Dubern, Petitpierre, Simon et Roques, Gorgerat, Rother, veuve Daviais et Forestier<sup>57</sup>, ainsi qu'Orillard et Pelloutier<sup>58</sup>.

L'importance de la production<sup>59</sup>, l'extension spatiale<sup>60</sup> et l'intégration des innovations techniques – la planche de cuivre<sup>61</sup>, l'impression au

<sup>54</sup> Pour les différentes manufactures évoquées dans ce paragraphe, voir CLOUZOT, Henri, *Histoire de la toile imprimée*, op. cit. ; ROY, Bernard, *Une capitale de l'indiennage*, op. cit. ; CHASSAGNE, Serge, *La manufacture de Tournemine*, op. cit., et *Id, Le coton*, op. cit.

<sup>55</sup> H. Clouzot indique, à tort, 1760 pour date de fondation (CLOUZOT, Henri, *Histoire de la toile imprimée*, op. cit.). Le 13 janvier 1772, la manufacture engage comme apprenti graveur et dessinateur Martin Muzy (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-288, minute de maître Bertrand).

<sup>56</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-947, minute de maître Girard, 18 novembre 1779. Daviais est mort en 1771, L. Langevin en 1776.

<sup>57</sup> En 1784, le négociant Forestier est devenu le gendre de la veuve Daviais.

<sup>58</sup> Ces manufactures apparaissent comme les plus importantes dans l'enquête de 1785, ou bien, pour Pelloutier et Orillard, sont citées dans le *Calendrier du Commerce pour 1790* (pour l'enquête de 1785, voir Arch. nat., F 12-1404-A, État transmis par l'inspecteur Watier, 19 novembre 1785).

<sup>59</sup> La manufacture d'Orillard atteint même une production de 25 à 30 000 pièces (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, Mémoire de L. Favre aîné..., 25 prairial an VII).

<sup>60</sup> On peut suivre notamment l'extension de la manufacture Petitpierre : en 1778, un nouveau magasin et un pré sont acquis (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-777, minute de maître Fouquereaux, 17 juin 1778), puis, en 1783, une ancienne corderie (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-432, minute de maître Briand, 30 octobre 1783).

<sup>61</sup> En 1788, Petitpierre engage un graveur sur planches de cuivre, le véritable artiste Pierre Joseph Maader (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 22-47, minute de maître Briand-Dumarais, 28 juillet 1788). La description de la manufacture Gorgerat vers 1810, publiée par S. Chassagne, distingue deux imprimeries à la planche de bois d'une autre à la planche de cuivre (CHASSAGNE, Serge, *Le coton*, op. cit., p. 168).

cylindre<sup>62</sup>, plus tard la machine à imprimer au cylindre<sup>63</sup> – témoignent du succès de ces manufactures et de l'industrialisation de cette activité. Cependant, la rationalisation de l'espace productif constitue l'indice le plus clair de l'industrialisation. Entre 1763 et 1779, la manufacture de Beauséjour reçoit deux bâtiments spécifiques, l'un pour l'impression, l'autre pour l'étendage<sup>64</sup>. L'édification d'un bâti à vocation spécifiquement industrielle demeure pourtant rare. Si les grandes manufactures des années 1780 n'y procèdent pas, c'est parce que leur installation sur les îles leur offre, d'une part, une place suffisante pour les apprêts des toiles, et, d'autre part, la possibilité d'aménager et d'agrandir les bâtiments. La spécialisation des bâtiments concourt aussi à la rationalisation. Plus tard, Orillard achètera l'abbaye de Vertou, bien national<sup>65</sup>. Par ailleurs, des clôtures sont installées, qui ne sont pas toujours infranchissables : dans la nuit du 9 au 10 prairial an IV, quatre pièces d'indiennes sont volées dans la « blanchirie » de la manufacture Gorgerat, prairie d'amont, sur l'île de Vertais, en dépit de l'existence d'une palissade et de la présence d'un gardien<sup>66</sup>. Des ateliers traditionnels apparus vers 1760 aux grandes manufactures en place vers 1790, le changement est réel, même s'il n'est ni brutal ni complet. Le travail demeure même saisonnier dans la plupart des manufactures<sup>67</sup>.

#### LES OUVRIERS FACE À L'INDUSTRIALISATION

Les grandes manufactures des années 1780 comptent jusqu'à 200 ouvriers. Ceux-ci sont donc confrontés à une profonde industrialisation. Mais, reposant sur un effort de rationalisation et non sur un bouleversement technique, celle-ci ne provoque pas de brutale déqualification. Dans quelle mesure affecte-t-elle alors les divers groupes d'ouvriers selon leur place dans la hiérarchie des qualifications et leur rôle dans le processus de production ?

L'industrialisation n'affecte guère les ouvriers hautement qualifiés : leur qualification n'est pas remise en cause, non plus que leur autonomie,

<sup>62</sup> Dès 1784, l'inventaire de la production de la manufacture métallurgique de Saint-Sébastien indique que six rouleaux ont été remis à une indienne (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-498, minute de maître Girard, 13 octobre 1784).

<sup>63</sup> H. Clouzot indique que L. Favre aîné installe, sous le Premier Empire, une machine à imprimer aux cylindres (CLOUZOT, Henri, *Histoire de la toile imprimée*, op. cit., p. 165).

<sup>64</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-947, minute de maître Girard, 16 novembre 1779.

<sup>65</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, Renseignements sur la manufacture d'Orillard, floréal-prairial an III ?

<sup>66</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 2080, Plainte de Gorgerat frères, 12 prairial an IV.

<sup>67</sup> En 1787, les imprimeurs, sans travail à la morte-saison, souhaitent être embauchés dans la manufacture d'Orillard, au détriment des ouvrières qui y travaillent (Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 16, billet du sieur Fourny, sans date).

puisqu'ils continuent de disposer de lieux spécifiques à l'intérieur des manufactures<sup>68</sup>. Parmi les pionniers, certains sont devenus des manufacturiers. De telles réussites demeurent encore possibles à la fin des années 1780 comme en témoigne le cas des associés d'Orillard, l'imprimeur Guillou et le graveur Metzener<sup>69</sup>. Par ailleurs, les manœuvres et les ouvriers peu qualifiés ne sont probablement pas non plus les plus affectés par l'industrialisation dans la mesure où leur subordination préexiste à son développement.

L'industrialisation n'est-elle donc pas ressentie le plus vivement par les ouvriers qualifiés, imprimeurs et rentreurs, situés précisément au cœur du processus de production ? La comparaison de contrats d'apprentissage conclus en 1761, lors de l'explosion d'ateliers qui suit la libéralisation, et en 1775, époque de la création des grandes manufactures, révèle une certaine dégradation, qui se lit non seulement sur le plan du salaire mais encore sur celui de la reconnaissance de la qualification. En 1761<sup>70</sup>, à l'issue de l'apprentissage, un salaire à la pièce est prévu, qui varie en fonction de la complexité des indiennes confectionnées. De plus, cette reconnaissance de la qualification s'accompagne d'une large autonomie, les imprimeurs dirigeant explicitement leurs auxiliaires. En revanche, en 1775<sup>71</sup>, aucune perspective de progrès n'apparaît dans le contrat d'apprentissage d'un jeune rentreur. Ne peut-on formuler l'hypothèse selon laquelle l'industrialisation provoquerait chez les ouvriers qualifiés, non pas une déqualification brutale sur le plan technique, mais une frustration liée à la perte d'autonomie et à une marginalisation dans le processus de production ?

Cette hypothèse est confirmée par les récriminations formulées par plusieurs jeunes ouvriers, sortis illégalement de leur manufacture en 1774-1775. Ils se plaignent de s'être vu refuser un apprentissage<sup>72</sup>. L'aspiration

<sup>68</sup> Un atelier des cylindres apparaît chez Dubern, ainsi qu'une imprimerie à la planche de cuivre chez Gorgerat, vers 1810 (CHASSAGNE, Serge, *Le coton, op. cit.*, p. 162 et 168).

<sup>69</sup> Les imprimeurs de Nantes reprochent à Guillou de trahir le serment qu'il a prêté comme apprenti imprimeur de ne jamais accepter que des ouvrières impriment (Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 15, plainte d'Orillard, Guillou et Metzener contre les imprimeurs, 8 octobre 1787). Metzener est graveur (le répertoire de S. Chassagne le présente comme né à Neuchâtel, voir CHASSAGNE, Serge, «La mobilité des ouvriers qualifiés de l'indiennage», *op. cit.*).

<sup>70</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-928, minute de maître Girard, engagement de trois apprentis imprimeurs-rentreurs, 6 mai 1761.

<sup>71</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-430, minute de maître Briand, engagement d'un apprenti rentreur, 2 septembre 1775.

<sup>72</sup> Arch. mun. Nantes, FF 257, pièces 4 et 5, Interrogatoires de Pierre Barrateau et de Pierre Guillet, 6 juin 1775.

au perfectionnement se trouve sans doute bloquée à cause du caractère industriel que prend la production. En effet, les manufactures réalisent une production plus massive, donc probablement plus répétitive. Frustrés dans cette aspiration à développer leur savoir-faire, les imprimeurs perdent aussi en autonomie, l'orientation du travail étant désormais fixée sans eux. Pour ces ouvriers qualifiés, si l'industrialisation ne signifie donc pas une déqualification brutale, la rationalisation de la production qui l'accompagne engendre une marginalisation, qui nourrit une certaine frustration.

Après ce premier tournant qui accompagne la naissance des grandes manufactures vers 1775, une nouvelle étape ne se dessine-t-elle pas dans la seconde moitié des années 1780 ? En 1787, Orillard fonde une nouvelle manufacture dont la production est très élevée, car, tournée vers la traite, elle est de médiocre qualité et d'exécution rapide. L'impression est donc probablement très simplifiée, ce qui permet de la confier à des ouvrières dépourvues de qualification car n'ayant pas suivi d'apprentissage. Rendu possible sur le plan technique, le recours aux ouvrières tient aussi à la concurrence qui existe sur le marché de l'indienne de traite et qui incite à baisser le coût de production, donc le salaire. Elle tient plus fondamentalement au développement même du capitalisme industriel. Soumise et dépendante, la main-d'œuvre féminine est dépourvue de l'autonomie si chère aux imprimeurs :

«Pour ne se point exposer à leur tiranie [des imprimeurs], ainsi qu'aux effets de leurs débauches, qui souvent laissent les ateliers déserts des semaines entières, monsieur Orrillard a pris le parti d'engager des femmes capables de faire son ouvrage, qu'il paye raisonnablement, toutes ayant des enfans ont besoin de travailler avec assiduité.»<sup>73</sup>

Or, l'autonomie ouvrière entrave l'industrialisation. Les absences des imprimeurs, leur passage d'une manufacture à l'autre constituent autant d'entorses à la rationalisation de la production.

Des efforts semblent d'ailleurs déployés pour renforcer la discipline. Les engagements d'apprentis chez Petitpierre comportent des clauses de soumission et d'assiduité<sup>74</sup>. Cependant, de telles clauses ne sont pas propres aux manufactures puisqu'elles apparaissent dès 1761<sup>75</sup>. Peut-être

<sup>73</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 15, Plainte d'Orillard, Guillou et Metzener contre les imprimeurs, 8 octobre 1787.

<sup>74</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-288, minute de maître Bertrand, 13 janvier 1772, et 4 E 2-430, minute de maître Briand, 2 septembre 1775.

<sup>75</sup> Elles caractérisent plutôt les contrats d'apprentissage dans leur ensemble. Elles apparaissent dès 1761 lors de l'engagement de trois apprentis imprimeurs-rentreurs par Bainville (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2-928, minute de maître Girard, 6 mai 1761).

leur application est-elle néanmoins plus draconienne, parce que plus nécessaire, dans les manufactures<sup>76</sup>. Des contremaîtres apparaissent : démasquant une tentative de vol, deux ouvriers de chez Rother avertissent leur contremaître<sup>77</sup>. Néanmoins, forts de leur qualification et attachés à leur autonomie, les ouvriers qualifiés résistent, d'une part, en entretenant la rareté de la main-d'œuvre qualifiée par la limitation du nombre d'apprentis<sup>78</sup> et, d'autre part, en s'appuyant sur une organisation dont le conflit de 1787, provoqué par le recours à des ouvrières pour l'impression, révèle la puissance<sup>79</sup>. Dès lors, la discipline laborieuse, comme la rationalisation de l'espace productif, ne progresse que lentement.

Au total, l'industrialisation de l'indiennage nantais est marquée par le passage des premières indiennes, semblables à des ateliers traditionnels, à de grandes manufactures entre 1760 et 1790. Ouvertes aux innovations techniques, ces manufactures ne provoquent pas une déqualification brutale du travail. Quoique réelle, l'industrialisation y demeure incomplète et ne s'y opère que progressivement. Elle se fonde avant tout sur la rationalisation. Si celle-ci peut affecter la production elle-même, notamment chez Orillard, elle se lit partout dans l'aménagement de l'espace productif. Elle apparaît également à travers le recul de l'autonomie et la frustration de l'appétit de perfectionnement qui affectent les ouvriers qualifiés. En 1788, les patrons nantais déplorent pourtant ses limites. A. Young écrit que «le directeur [de la manufacture Pelloutier] dit que les produits suisses de même sorte sont d'un tiers moins cher, parce qu'on emploie en Suisse plus de machines et que les ouvriers travaillent beaucoup mieux et plus énergiquement.»<sup>80</sup> Quelques années plus tard, le secrétaire général de la préfecture avancera une autre cause pour expliquer cette supériorité suisse : l'emploi d'ouvrières pour imprimer<sup>81</sup>. La résistance des imprimeurs semble donc avoir été victorieuse. Fiers et forts de leur qualification, attachés à leur autonomie, appuyés sur leur organisation, les ouvriers qualifiés frei-

<sup>76</sup> Pourtant, à Nantes, aucun règlement n'est conservé pour les indiennes, contrairement à Jouy où est connue la célèbre consigne au portier rédigée par Oberkampf en 1812 (DEWERPE, Alain, GAULPEAU, Yves, *La fabrique des prolétaires*, op. cit.).

<sup>77</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8745-V, Déposition de Pierre Boucher, 31 octobre 1788. On connaît aussi, par son inventaire après décès, un contremaître de l'indienne de Christ, sans doute plus petite (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6916-III, inventaire de Jean-Baptiste Leroy, 20 avril 1780). Dans la capitation de 1789 figurent deux contremaîtres aux indiennes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3530, registre de la capitation nantaise).

<sup>78</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 15, Plainte d'Orillard, Guillou et Metzener contre les imprimeurs, 8 octobre 1787.

<sup>79</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 11, Lettre des imprimeurs en indiennes à Guillou, 8 octobre 1787.

<sup>80</sup> YOUNG, Arthur, *Voyages*, op. cit., t. 3, p. 972.

<sup>81</sup> HUET, Jean-Baptiste, *Statistique*, op. cit.

ment l'industrialisation. Leur résistance est confortée par l'absence de bouleversements techniques et par le caractère incomplet de la rationalisation de l'espace productif.

### *Les filatures*

Comme on l'a indiqué en présentant l'effet moteur de l'indiennage, la mécanisation de la filature répond aux exigences tant quantitatives que qualitatives qui naissent de son développement. Ce n'est qu'à partir de 1785 que la filature du coton est en partie concentrée et mécanisée grâce à l'action de L. Saget<sup>82</sup>. Auparavant, elle était entièrement manuelle et dispersée, comme celles du lin et de la laine<sup>83</sup>. Avant de présenter cette mécanisation et d'analyser sa contribution à l'industrialisation du coton nantais, deux remarques liminaires s'imposent, qui visent, de nouveau, à préciser l'ampleur du phénomène. En 1808, L. Saget prétendra que 600 mécaniques étaient en activité à Nantes en 1790<sup>84</sup>, ce qui est assurément faux si l'on envisage la diffusion générale des mécaniques en France à cette date<sup>85</sup>. En fait, Nantes n'en compte qu'une soixantaine<sup>86</sup>. En dépit de cette révision, la mécanisation de la filature nantaise est remarquable, plusieurs manufactures suivant la voie ouverte par L. Saget<sup>87</sup>. Par ailleurs, il faut distinguer le coton du Levant, filé au rouet, du coton des îles, réservé aux pièces de qualité<sup>88</sup>. Le coton du Levant, employé par la fabrique de basins, restera filé au rouet sous le Premier Empire<sup>89</sup>. Le caractère plus tardif de l'industrialisation de la filature, son développement en réponse aux exigences des grandes manufactures d'indiennes et

<sup>82</sup> Pour la création de sa manufacture, L. Saget lui-même indique soit la date 1785 (Arch. mun. Nantes, D 3-C 4-D 18, Lettre de L. Saget, 7 pluviôse an VIII), soit celle de 1786 (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Mémoire de L. Saget au Département, 21 ventôse an IV). En l'an VIII, L. Saget sera maire de Nantes. Résistant à l'attaque des insurgés royalistes, il sera blessé le 28 vendémiaire.

<sup>83</sup> HUET, Jean-Baptiste, *Statistique*, *op. cit.*, p. 145 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2124, pièce 56, réponse des fileurs de coton à l'enquête sur le travail de 1848, sans date.

<sup>84</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2132, Lettre de L. Saget au préfet, 5 août 1808.

<sup>85</sup> Tolozan estime le nombre de *jennies* en France, en 1790, à 900 (BRAUDEL, Fernand, LABROUSSE, Ernest (dir.), *Histoire économique*, *op. cit.*, p. 249).

<sup>86</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, C 750, Mémoire contre les toiles d'Alsace, sans date, 1788 ? L. Saget indique lui-même, en l'an IV, ne détenir qu'une bonne quarantaine de mécaniques (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Lettre de L. Saget au Département, 13 ventôse an IV).

<sup>87</sup> L'enquête de Champagny signale plusieurs créations à la fin des années 1780 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2125, pièce 265, État des filatures de coton..., 25 février 1806).

<sup>88</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

<sup>89</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2125, pièce 208, Lettre du Commerce au préfet, 28 septembre 1809.

la mécanisation qui la caractérise suscitent-ils une modernisation prononcée de cette activité ?

La filature mécanique du coton est l'une des activités emblématiques de la première révolution industrielle<sup>90</sup>. En l'an IV, L. Saget, décrit les machines qu'il emploie :

«Les machines les plus en usage sont celles, en bois, appelées *jennies* ; les citoyens Saget et compagnie ont joint à ces dernières une filature à des machines imitées de celles anglaises qui préparent et filent le coton ; elles sont mises en mouvement par des chevaux.»<sup>91</sup>

La mécanisation semble avancée puisque sont en activité non seulement des *jennies* mais encore quelques mécaniques «anglaises», probablement des *waterframe*<sup>92</sup>. Construites en bois, les *jennies* sont activées à la main. Les rares *waterframe* sont en métal<sup>93</sup> et leur productivité est encore plus élevée. Les *jennies* portent 70 à 80 broches<sup>94</sup>, si bien que la productivité se trouve démultipliée, comme le souligne L. Saget : «La filature aux machines remplaçant parfaitement le filage au rouet, elle lui est préférable par la raison que suivant ce procédé une seule ouvrière peut filer en un jour plus de coton que dix fileuses à la main n'en pouvoient fournir.»<sup>95</sup> La production gagne également en finesse et en qualité puisqu'elle se trouve désormais normalisée<sup>96</sup>.

L'introduction des mécaniques suscite-t-elle immédiatement une profonde rationalisation de l'espace productif ? L. Saget se plaît à décrire sa

<sup>90</sup> Les étapes en sont bien connues, incarnées par les trois inventions successives de la *jenny*, du *waterframe* et de la *mull-jenny*. L. Saget reconnaît sa dette envers les inventeurs britanniques (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Lettre de L. Saget au Département, 22 ventôse an IV).

<sup>91</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

<sup>92</sup> L. Saget connaît la *mull-jenny* mais ne l'emploie pas encore en l'an IV (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?). La réponse des fileurs de coton à l'enquête de 1848 date de 1798 l'introduction à Nantes de cette dernière par L. Saget (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2124, pièce 56).

<sup>93</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

<sup>94</sup> Chez Pelloutier, «le coton pour les chaînes s'exécute au moyen de mécaniques dont la plupart filent 70 brins à la fois» (GOURNAY, Jacques Vincent de, *Tableau général du commerce, op. cit.*). Dans leur réponse à l'enquête de 1848 sur le travail, les fileurs de coton indiquent que «dès avant la révolution de 1790, apparaissent des métiers de 80 broches, c'est-à-dire filant 80 fils à la fois : ces machines portent le nom de jeannettes» (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2124, pièce 56).

<sup>95</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

<sup>96</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

manufacture comme un «local spacieux»<sup>97</sup> et l'ordre spatial frappe les observateurs :

«Dans un espace très vaste et couvert de bâtiments utiles, nous avons vu de nombreuses machines dont la structure simple et ingénieuse sait donner au coton toutes les préparations et à la fabrication de toutes sortes d'étoffes, et dont le travail continu et facile à régler centuple le produit d'une main active et longtemps exercée ; nous avons vu des appartements immenses où une centaine, au moins, de métiers de tisserands attendent depuis longtemps les bras qui leur donnèrent jadis une si brillante activité et qui moisissent aujourd'hui dans un repos nuisible au commerce, à l'industrie et conséquemment à la prospérité nationale ; nous avons vu des magasins immenses qui ne contiennent plus ni matières ouvrées, ni matières premières.»<sup>98</sup>

Cependant, nulle trace d'un bâti spécifique n'a été retrouvée. De plus, une affaire de vol de coton en laine, commis dans la manufacture de L. Saget, complète et nuance cette vision d'une grande manufacture dont l'espace serait nettement rationalisé. Dans une lettre du 3 septembre 1787, L. Saget résume l'affaire<sup>99</sup>. Cette lettre confirme l'existence de bâtiments spécialisés, magasin pour le coton en laine, logement des ouvriers. De plus, ces bâtiments s'organisent autour d'une cour. Néanmoins, aussi rationnel qu'il soit, cet espace n'est pas soumis à une surveillance draconienne – il n'y a pas de gardien – et n'est donc peut-être pas la scène d'une discipline prononcée. Ainsi, la manufacture de L. Saget présente un espace productif marqué par une rationalisation accentuée, bien qu'incomplète.

Le tarif remis par L. Saget aux autorités républicaines le 19 thermidor an II nous renseigne sur le processus de production et éclaire le travail au sein de cette manufacture<sup>100</sup>. Celle-ci concentre diverses opérations – depuis la préparation des fibres jusqu'au tissage<sup>101</sup> – mais nous nous focaliserons sur le filage. Le tarif indique qu'une partie du filage s'effectue au rouet. Les fileuses au rouet travaillent-elles encore à domicile, comme celles employées dans la fabrique dispersée de basins, ou bien sont-elles regroupées dans la manufacture ? Des fileuses au rouet semblent avoir été regroupées puisque L. Saget indique avoir embauché une femme pour

<sup>97</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Mémoire de L. Saget au Département, 21 ventôse an IV.

<sup>98</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Rapport des officiers municipaux Douillard et Lecadre, 21 floréal an IV.

<sup>99</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 20, Lettre de L. Saget, 3 septembre 1787.

<sup>100</sup> Arch. mun. Nantes, F 2-C 20-D 7, Tarif de la filature de L. Saget en 1790 et en l'an II, 19 thermidor an II.

<sup>101</sup> La manufacture de L. Saget abrite une centaine de métiers à tisser (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Rapport des officiers municipaux Douillard et Lecadre, 21 floréal an IV, cité plus haut).

«surveiller les ouvrières d'une filature à la main que l'on venoit d'établir»<sup>102</sup>. La présence de fileuses au rouet dans la manufacture concentrée n'exclut pas le recours à d'autres fileuses, travaillant à domicile, ainsi qu'aux orphelins d'un hospice<sup>103</sup>.

La mécanisation provoque-t-elle une brutale déqualification ? Certes, des ouvriers – peut-être surtout des ouvrières ? – font tourner les mécaniques, tandis que les fillettes rabouteuses rattachent les fils brisés. Cependant, la déqualification n'est pas complète dans cette manufacture. Le savoir-faire joue encore un rôle primordial dans le tissage et le filage au rouet, voire dans le travail à la *jenny*, comme l'indique l'échelle des rémunérations basée sur la complexité des étoffes et la finesse du fil. Le travail aux *jennies* nécessite encore un apprentissage : L. Saget fait «apprendre à filer aux mécaniques» à une ouvrière<sup>104</sup>. Les manufacturiers Simon et Roques en soulignent également l'importance :

«La plus grave difficulté a été et est encore celle de former des ouvrières à un genre de travail nouveau pour elles et dont elles ne peuvent acquérir la connaissance que par un apprentissage coûteux pour les entrepreneurs puisqu'elles sont payées dès l'instant qu'elles entrent dans la fabrique, quoique leurs premiers essais soient toujours une pure perte.»<sup>105</sup>

De plus, si elle provoque une certaine déqualification des fileuses, la mécanisation requiert l'emploi nouveau d'ouvriers qualifiés intervenant sur l'outil de production, menuisiers et serruriers.

La discipline progresse comme le montre la présence de contre-maîtres<sup>106</sup>. Néanmoins, une organisation de tisserands apparaît furtivement et semble inspirée du compagnonnage. En novembre 1791, les compagnons préparent une action contre l'inflation. Ils s'adressent aux ouvriers des manufactures textiles par l'intermédiaire de l'Ancien, personnage équivalent au Premier en ville, comme l'écrit L. Saget au maire : «On a dit à nos ouvriers que dans plusieurs fabriques sur les Ponts, l'ancien de chacune a reçu une pareille lettre ; il n'en a pas encore été reçue dans la nôtre, quoique nous ayons plus de 130 hommes qui y travaillent.»<sup>107</sup> Cette organisation ne regroupe que les ouvriers. Venus des

<sup>102</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 20, Lettre de L. Saget, 3 septembre 1787.

<sup>103</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Mémoire de L. Saget au Département, 21 ventôse an IV.

<sup>104</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 20, Lettre de L. Saget, 3 septembre 1787.

<sup>105</sup> Arch. mun. Nantes, HH 34, pièce 19, Plainte de Simon et Roques, 17 août 1786.

<sup>106</sup> Arch. mun. Nantes, F 2-C 20-D 7, Tarif de la filature de L. Saget en 1790 et en l'an II, 19 thermidor an II.

<sup>107</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, L 2073, Lettre de L. Saget à Daniel Kervégan, maire de Nantes, 23 novembre 1791.

ateliers, certains tisserands restent sans doute affiliés au compagnonnage. Est-ce à leur sexe ou bien à leur travail que les fileuses doivent l'absence d'organisation au sein de leur métier ? Elles passent, en effet, pour une bonne part d'entre elles, directement du travail à domicile au regroupement dans la manufacture.

Les manufactures cotonnières nantaises sont à la pointe de l'industrialisation qui se manifeste à travers la concentration et la mécanisation. Cependant, le travail n'est pas automatiquement bouleversé par la concentration et la mécanisation elle-même n'entraîne pas une déqualification brutale et complète. Néanmoins, elles concourent à l'importante évolution du travail que constitue la rationalisation, caractéristique primordiale de l'industrialisation au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, elle concerne la production elle-même, modèlè l'espace manufacturier et introduit une discipline renforcée. Cependant, elle ne se développe que progressivement et se heurte à la résistance ouvrière.

### L'artisanat est-il touché par l'industrialisation ?

Certes favorisée par la concentration et la mécanisation, la rationalisation s'impose donc comme la caractéristique fondamentale de l'industrialisation. Dès lors, rien n'interdit qu'elle dépasse les seules manufactures pour atteindre le monde artisanal, où elle se développe peut-être également sous d'autres formes. Dans quelle mesure et de quelles manières l'industrialisation touche-t-elle le travail dispersé ? Après avoir indiqué que l'artisanat cotonnier demeure important à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous montrerons que l'industrialisation, entendue comme un processus général, y suscite une profonde recomposition économique et sociale, qui remet en cause «l'Ancien Régime industriel».

#### *L'artisanat cotonnier conserve une grande importance : la fabrique de basins*

L'artisanat cotonnier nantais correspond pour l'essentiel à la fabrique de basins, étoffes croisées de lin et de coton. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sergers ont délaissé la laine pour se tourner vers le coton, en vue de profiter de l'essor de cette activité. Le coton employé pour les basins provient du Levant<sup>108</sup> et est filé au rouet dans le cadre

<sup>108</sup> Dans sa réponse à l'enquête de l'an III, la veuve Bonnet, fabricante de basins, indique qu'elle tirait la plupart de ses matières premières de Marseille (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 20, 21 février an III). Voir aussi Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1628, Réponses des citoyens Saget et compagnie..., brumaire an IV ?

d'une organisation dispersée<sup>109</sup>. 200 à 230 métiers sont consacrés à la fabrication des basins vers 1790<sup>110</sup>, soit une petite moitié de l'ensemble des métiers cotonniers alors en activité<sup>111</sup>. Plusieurs sources permettent de préciser la taille de ces ateliers de tissage. En 1785, l'inspecteur Le Marchand recense 98 producteurs de basins : 69 ateliers ne comptent qu'un ou deux métiers<sup>112</sup>. Le 11 décembre 1784, le commissaire Allègre visite plusieurs ateliers de sergers à la recherche de compagnons dépourvus de certificat : le premier compte dix ouvriers, le second cinq et le troisième six<sup>113</sup>. Enfin, les procès-verbaux de visite des jurés sergers éclairent les chambres où travaillent, isolés, les ouvriers sans-qualité<sup>114</sup>.

Le coton est une activité libre, c'est-à-dire non-attribuée en monopole à une corporation privilégiée et non-soumise à des règlements de production, même si les basins sont compris dans le règlement toilier<sup>115</sup> et même si les sergers, organisés en une corporation anciennement vouée au travail de la laine, prétendent s'en arroger le monopole. Cette prétention apparaît dès 1723 lorsque le maire de Nantes présente à l'intendant le conflit qui oppose les sergers aux «paigneurs, cardeurs et filleurs de laine et cottons», les premiers se plaignant des seconds qui «s'ingèrent de faire carder et filler des laines et cottons au préjudice de la manufacture des sargers»<sup>116</sup>. À l'inverse, en 1764, un cotonnier étran-

<sup>109</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 M 2125, pièce 208, Lettre du Commerce au préfet, 28 septembre 1809. La filature domestique du coton est également attestée par les inventaires après décès : celui établi chez le portefaix Pierre Doceul, à la mort de son épouse, signale «ce qu'il y a de coton en laine» (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1887, 23 pluviôse an IV). Rappelons que des fileuses dispersées travaillent aussi pour le compte des manufactures concentrées, comme on l'a vu dans le cas de L. Saget.

<sup>110</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 38, État des métiers batans trouvés chés les maîtres fabricans sergers et chés les forains..., 9 mai 1785 ; Arch. mun. Nantes, F 2-C 22-D 1, lettre de Fouré père au maire de Nantes, 4 janvier 1809.

<sup>111</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 ET-A 25, Observations sur les manufactures et le commerce, sans date, 1800 ? ; Huet, Jean-Baptiste, *Statistique, op. cit.*, p. 147.

<sup>112</sup> Trente-neuf ateliers abritent un métier, trente en comptent deux ; seize ateliers en comptent trois, sept en comptent quatre, quatre en comptent cinq et un en compte six (Arch. nat., F 12-1409, pièce 38, État des métiers batans..., 9 mai 1785).

<sup>113</sup> Arch. mun. Nantes, FF 255, pièces 42 et 43, Procès-verbaux du commissaire Allègre, 11 décembre 1784.

<sup>114</sup> Par exemple Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 23, Procès-verbal du commissaire Albert, 28 juillet 1768.

<sup>115</sup> Du fait que du lin entre dans leur composition : voir par exemple le règlement de la toilerie bretonne de 1780 (Arch. mun. Nantes, HH 35, pièce 35).

<sup>116</sup> Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 1, Lettre du maire de Nantes à l'intendant, 26 mars 1723.

ger à la corporation des sergers évoque cette liberté auprès du tribunal de police de Nantes :

« Afin d'être autorisé à travailler et demeurer en ville et d'y mettre enseigne de son état de fabricant de coton ; la prétention du suppliant est légitime et fondée sur le droit naturel ; en effet, il n'a jusqu'à présent été établi aucune maîtrise ny jurande pour l'état de fabricants de coton ; ainsi il est libre à toutes personnes d'en fabriquer. »<sup>117</sup>

De plus, articles communs<sup>118</sup>, les basins échappent à l'enregistrement : lorsque les jurés en saisissent à Saint-Donatien, paroisse limitrophe dans laquelle travaillent des forains, au début des années 1720, les juges de police de Nantes les désavouent car « les bazins qui se fabriquent dans le département de Nantes se vendant à bas pris et ne servant qu'aux gens du commun ou de la campagne ne pouvaient pas être assujettis à ce qui est prescrit pour les bons bazins par le règlement de 1701 »<sup>119</sup>. De la liberté générale de l'activité cotonnière comme de la médiocre qualité de la plupart des basins découle l'absence de système global de contrôle, et donc – malheureusement pour l'historien – d'estimation de la production.

### *Les voies de l'industrialisation dans le monde artisanal*

Caractéristique essentielle de l'industrialisation, la rationalisation progresse également dans la production dispersée. De plus, par des voies spécifiques, l'industrialisation affecte l'artisanat, traversé par des bouleversements qui concourent à une véritable crise de « l'Ancien Régime industriel ».

#### LA RATIONALISATION DU FILAGE

Comme pour les manufactures, l'industrialisation passe par la rationalisation. Celle-ci affecte surtout le filage dispersé et répond à un double objectif : d'une part, l'obtention d'un fil de meilleure qualité, c'est-à-dire plus homogène ; d'autre part, le contrôle et la rémunération

<sup>117</sup> Ce cotonnier libre cherche à se prémunir contre les tracasseries des jurés sergers (Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 6, requête d'Esprit Labbé, 28 mai 1764).

<sup>118</sup> « Cette fabrication de bazins lors de son entière activité vendoit pour chaque anné de 6 000 à 6 500 pièces [dont] la plus grande partie servoit d'habillement à la classe inférieure par leur bonté et duré » (Arch. mun. Nantes, F 2-C 22-D 1, lettre de Fouré père au maire de Nantes, 4 janvier 1809).

<sup>119</sup> Un arrêt du Conseil d'État stipule au contraire que « les bazins qui se fabriqueront dans le département de Nantes de la qualité cy-dessus spécifiée auront demi aulne de large mesure de Paris, dérogeant pour ce regard seulement au règlement de 1701 » (Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 2, 27 juin 1724).

des fileuses<sup>120</sup>. La rationalisation de la filature passe donc par le renforcement du contrôle<sup>121</sup>. En 1759, un mémoire (de John Holker ?) préconise ainsi la diffusion d'un dévidoir uniforme, qui permet l'établissement d'un système général de numérotation des fils, auquel s'articule une échelle des rémunérations selon le degré de finesse :

«J'attribue tous ces malheurs en France, qui empêchent le progrès des établissemens de filatures, à la façon dont on dévide ces matières après qu'elles sont filées ; on se sert de dévidoir de toute circonférence et de toute grandeur, suivant le goût des fileuses ; personne ne sait le degré de la finesse du fil ; on vend au hasard (...) Les fileuses usent d'artifice pour tromper ; elles dévident leurs matières sur un dévidoir par cinq ou six cens fils ensemble, elles mettent le fin sur le gros, et arrangent leur ouvrage de façon qu'il n'est pas possible d'en savoir la qualité et la valeur (...) La teinture et le blanchissage ne peuvent pas non plus être suivis comme ils devraient l'être, au lieu que si les fileuses étoient accoutumées à dévider leurs matières sur un dévidoir de la même circonférence, et en petites pièces, comme on le propose, chacun travailleroit avec connoissance et intelligence.»<sup>122</sup>

De tels dévidoirs sont-ils introduits à Nantes au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Dès 1762, un négociant appelle de ses vœux cette introduction afin de redresser la manufacture des toiles de lin<sup>123</sup>. Dans le cas du coton, les exigences de l'indiennage et l'introduction des mécaniques à filer renforcent sans doute le souci de normalisation et favorisent

<sup>120</sup> Ce problème est partout vivement ressenti. Ainsi, pour Louviers, J.-M. Chaplain souligne que le contrôle des quantités et des qualités produites est «d'autant [plus délicat] que la mesure du travail fourni est assurée entièrement par la fileuse, qui comptabilise son travail en nombre de tours de dévidoirs» (CHAPLAIN, Jean-Michel, *La chambre des tisseurs. Louviers : cité drapière (1680-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 1984, p. 53).

<sup>121</sup> W. Reddy repère ce renforcement à travers l'émergence du «contrôle commercial», qui se développe entre 1750 et 1850 et apparaît comme une transition entre le contrôle corporatif et le contrôle capitaliste (REDDY, William, «Modes de paiement et contrôle du travail dans les filatures de coton en France, 1750-1848», *Revue du Nord*, 1981-1, p. 135-146).

<sup>122</sup> Arch. mun. Nantes, HH 36, Mémoire de John Holker (?) sur la filature, 1759. Le mémoire signale le succès de l'expérience rouennaise : «On paye les fileuses suivant la finesse du fil, ce qui les encourage à filer de bonnes matières ; par exemple une livre de coton ou de laine qui procure trente écheveaux à la livre doit être payée plus chère que celle qui n'en produit que vingt-cinq, si elle est filée avec la même intelligence». John Holker n'est-il pas l'auteur de ce mémoire rédigé à la première personne et qui signale l'expérience rouennaise ? En effet, dans d'autres mémoires, John Holker a préconisé l'adoption de ce dévidoir normalisé : voir RÉMOND, André, *John Holker, manufacturier et grand fonctionnaire au XVIII<sup>e</sup> siècle (1719-1786)*, Paris, M. Rivière, 1946, 181 p.

<sup>123</sup> Ce redressement passe précisément par une homogénéisation de la production : «Il serait à souhaiter qu'on pût introduire l'usage du dévidoir de monsieur Holker ; il tend à faire connoître la grosseur du fil, par le nombre d'écheveaux de même aunage qui entrent dans le poids d'une livre ; par ce moyen, il serait facile d'assortir les fils, et les toiles seroient bien plus égales» (Arch. dép. Loire-Atlantique, C 660, Mémoire d'Augustin Daniel, 1762).

donc la diffusion de ces dévidoirs auprès des fileuses dispersées. Si plusieurs inventaires après décès signalent des dévidoirs au domicile d'ouvriers, rien n'indique cependant qu'il s'agisse de dévidoirs normalisés. La rationalisation peut donc affecter la filature dispersée, ménageant une transition de l'activité domestique à la manufacture<sup>124</sup>.

#### LA CRISE DE «L'ANCIEN RÉGIME INDUSTRIEL»

Dans le tissage, l'industrialisation passe surtout par la remise en cause de «l'Ancien Régime industriel», caractérisé par le monopole corporatif et le règlement de qualité<sup>125</sup>. Si elle affecte tout autant la toilerie et la bonneterie, cette évolution bénéficie, dans le cas de la fabrique de basins, du contexte juridique particulier de la liberté cotonnière. Celle-ci favorise la multiplication précoce des ouvriers sans-qualité. Cependant, plus que l'aspect juridique, c'est l'essor économique qui nourrit l'industrialisation et bouscule l'ordre ancien. En 1723, les jurés sergers et l'inspecteur des manufactures protestent contre l'activité des sans-qualité qui méprisent les règlements et travaillent pour le compte de négociants<sup>126</sup>. Cependant, la position des négociants à la tête de la fabrique de basins est déjà suffisamment puissante pour que les tenants de «l'Ancien Régime industriel» soient tenus en échec, comme en témoigne une note du Bureau du commerce :

«Le sieur Richer témoigne beaucoup de zèle pour le bien des manufactures, mais il est trop difficile à contenter ; la police de Rennes est composée de procureurs, gens acoutumés à de longues chicannes, et à faire de gros frais ; celle de Nantes est ordinairement composée de

<sup>124</sup> En témoigne la postérité du dévidoir uniforme dans les filatures mécanisées du début du XIX<sup>e</sup> siècle : «Le système de paiement employé dans ces petits établissements était simplement adapté du système employé par les marchands-fabricants pour acheter ou vendre le fil ; à la fin de chaque semaine, le fileur apportait le fil qu'il avait produit à un dévidoir placé dans l'atelier ; deux ou trois écheveaux étaient dévidés au hasard pour déterminer quel numéro de fil il avait fabriqué sur sa *jenny*, et pour vérifier si sa production était uniforme» (REDDY, William, «Modes de paiement...», *op. cit.*, p. 140).

<sup>125</sup> L'emploi de l'expression «Ancien Régime industriel» ne doit pas laisser croire que les corporations constituent une structure économique et sociale vierge de toute évolution depuis leur création. Au contraire, la crispation des maîtres sur leurs privilèges semble une réaction à la remise en cause de leur situation par l'essor économique. C'est au début des années 1720 qu'à la demande de l'intendant, la liste officielle des corporations est établie (Arch. mun. Nantes, HH 60, pièce 1, ordonnance de l'intendant, 6 novembre 1720, et pièce 12, Liste des corps et communautés, 12 janvier 1723). Pour une étude de l'évolution des corporations au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir CERUTTI, Simona, *La ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Paris, EHESS, 1990, 260 p. Pour une critique de l'historiographie traditionnelle des corporations en France, voir KAPLAN, Steven, MINARD, Philippe (éd.), *La France, malade du corporatisme ? XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2004, 556 p.

<sup>126</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 13, Lettre de l'inspecteur Richer au Bureau du commerce, 17 avril 1723. Les jurés et l'inspecteur ont saisi la pièce d'un forain.

négocians dont les intérêts s'acordent avec les contraventions des ouvriers aux règlements des manufactures ; par conséquent ni les uns ni les autres ne conviennent pour juger les contestations, et differens sur cette matière ; il lui faudrait apparemment créer des juges de police à son choix.»<sup>127</sup>

Enfin, un arrêt du conseil du 27 juin 1724 prescrit le respect du règlement de 1701 pour la qualité des basins, mais ne tranche pas le conflit qui oppose les jurés et l'inspecteur aux acteurs de la fabrique de basins, ce qui témoigne bien du fait que, si le droit est avec les premiers, le succès et la puissance des seconds leur évitent d'être pénalisés<sup>128</sup>.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'essor de l'activité cotonnière ne peut qu'accentuer le délitement de l'ordre corporatif, les jurés se heurtant à de puissants donneurs d'ordre, tel Jean Fontrobert, marchand-fabricant actif au milieu du siècle. Le 29 janvier 1756, onze pièces de coton blanchies, dépourvues de marque et ne respectant pas les dimensions prescrites, sont saisies, alors que le domestique d'un blanchisseur les porte chez leur propriétaire, le sieur Fontrobert, «fabricant»<sup>129</sup>. Le 6 mars 1757, celui-ci demande une main-levée<sup>130</sup>. À cette requête, il joint un extrait des registres du greffe du siège de police de Nantes, daté du 13 septembre 1755<sup>131</sup> : il s'agit de la première saisie dont il fut victime<sup>132</sup>. Libérales, les autorités nantaises avaient alors débouté l'inspecteur et ordonné la restitution des pièces à Fontrobert. Dès lors, celui-ci estime que la saisie du 29 janvier 1756 est une basse vengeance<sup>133</sup>.

Les jurés ne se résignent pourtant pas comme en témoigne l'offensive qu'ils déclenchent en 1767-1769 contre les chambrelans du Marchix,

<sup>127</sup> Cette note n'est pas signée ; elle a probablement été rédigée par un commis chargé de suivre cette affaire (Arch. nat., F 12-1409, pièce 14, Sur les lettres du sieur Richer, inspecteur des manufactures au département de la Haute-Bretagne, 21 mai 1723).

<sup>128</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 15, Arrêt du conseil d'État, 27 juin 1724.

<sup>129</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 24, Procès-verbal des jurés sergers, et pièce 25, rapport de l'inspecteur Watier, 29 janvier 1756.

<sup>130</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 27, Demande de main-levée par Jean Fontrobert, 6 mars 1757.

<sup>131</sup> Il est présenté comme «marchand manufacturier» (Arch. nat., F 12-1409, pièce 26, extrait des registres du greffe de police du tribunal de Nantes, 13 septembre 1755).

<sup>132</sup> Elle semble le fait des jurés tisserands puisque, le 26 mars 1755, ceux-ci ont saisi chez un chambrelan une pièce de coton appartenant à Fontrobert (Arch. mun. Nantes, HH 174, pièce 18, procès-verbal du commissaire Delamotte).

<sup>133</sup> L'affaire semble durer, puisque, le 13 mars 1759, Jean Fontrobert, «manufacturier de velour de coton», demande de nouveau la restitution de ces onze pièces (Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 16). Le 20 août 1757, ce sont les jurés teinturiers qui saisissent deux pièces de coton à ses dépens (Arch. mun. Nantes, HH 173, pièce 19, Procès-verbal du commissaire Noiron).

paroisse Saint-Similien<sup>134</sup>. Après plusieurs visites, ils procèdent à des saisies d'étoffes et de matériel<sup>135</sup>. De nouveau, les autorités désavouent les jurés. Le tribunal de police de Nantes tente même de réduire le territoire de la jurande, provoquant la mobilisation de toutes les corporations<sup>136</sup>. Adoptant la même position que son prédécesseur des années 1720, l'inspecteur Watier dénonce «la cupidité des marchands» qui trichent sur la qualité et la taille des étoffes<sup>137</sup>. En revanche, le subdélégué prend la défense des dirigeants de la fabrique de basins :

«Il paroît que l'inspecteur a plus en vue d'étendre l'inspection et les gênes que les progrès de la fabrique, et en conséquence de ce plan, il aide les jurés à fatiguer les fabricans forains ou de franchise par des visites incommodes, et à placer des plombs dispendieux et inutiles [...] ; la visite du concierge est plus que suffisante ; la plus sûre de toutes est l'examen de l'acheteur ; l'intérêt particulier sera toujours le plus vigilant des inspecteurs.»<sup>138</sup>

Le contrôleur général désavoue alors l'inspecteur des manufactures en écrivant «que l'expansion de cette fabrique est la seule perfection qu'il doit chercher à y apporter»<sup>139</sup>. Au total, les négociants, soutenus par les autorités libérales et distribuant du travail à des ouvriers sans-qualité, profitent de la croissance économique. Celle-ci nourrit une

<sup>134</sup> La paroisse Saint-Similien est le lieu de prédilection des sergers (les 37 sergers recensés dans la capitation de 1789 y demeurent : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3530, Rôle de la capitation nantaise) et des cotonniers (la moitié des cotonniers capités en 1789 y demeurent également).

<sup>135</sup> Arch. mun. Nantes, HH 163, pièces 20-26, procès-verbaux, 13 juillet-13 octobre 1767. Les jurés exigent le départ de plusieurs sans-qualité.

<sup>136</sup> Les jurés sergers «ont dit qu'ayant dernièrement saisi le nommé Hautegon, demeurant sur les Hauts-Pavés, paroisse de Saint-Similien, et ayant porté la cause au siège royal de police de Nantes, il est venu à leur connoissance que messieurs les juges sont indécis de sçavoir si les Hauts-Pavés sont sous l'étendue des maîtrises et jurandes des différents corps de métiers» (Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 9, procès-verbal du commissaire Albert, 19 décembre 1769). Une assemblée réunit toutes les corporations qui affirment que les Hauts-Pavés sont bien dans la juridiction de la maîtrise, laquelle s'étend, soit pour les uns jusqu'à la rue noire, soit pour les autres carrément jusqu'à une lieue de Nantes. D'ailleurs, si vers 1750, plusieurs faubourgs échappent encore à la juridiction corporative (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1447, État de la situation des corps d'arts et métiers, sans date, 1750-55), ils y semblent intégrés en 1767 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1450, État des différentes professions d'arts et métiers, qui ne sont point en jurande, sans date, 1767). En 1783-1784, les corporations demandent, en vain, l'extension de leur juridiction aux nouveaux quartiers afin de mettre un terme à la concurrence des forains (Arch. mun. Nantes, HH 60, pièces 14-17).

<sup>137</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1524, Lettre du contrôleur général L'Averdy au subdélégué de Nantes, 6 mai 1767.

<sup>138</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1524, Mémoire sur les basins ou les futaines qui se fabriquent à Nantes, sans date, transmis à Versailles par le subdélégué de Nantes le 16 juillet 1767.

<sup>139</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1524, Réponse de L'Averdy au subdélégué, 12 août 1767.

industrialisation qui remet en cause le monopole corporatif et le règlement de production.

L'ordre corporatif se fissure également de l'intérieur dans la mesure où les maîtres eux-mêmes font travailler des Chambrelans, comme le reconnaissent les jurés : «Plusieurs ouvriers s'étoit ingérés depuis trois ans de monter des métiers dans leurs demeures et travailloit dudit métier de sergers sous prétexte qu'ils le faisoit pour le comptes des maîtres.»<sup>140</sup> C'est d'ailleurs de manière goguenarde que les Chambrelans saisis leur rappellent cette contradiction : «Les jurés lui ayant fait part de la sentence déjà rendue contre lui et qu'ils entendoient faire la saisie de la pièce de coton, ledit Touzard a déclaré ne point s'opposer à la saisie, d'autant que la pièce ne lui appartient point et est, au contraire, à un des maîtres sergers.»<sup>141</sup> En outre, de nombreux maîtres deviennent eux-mêmes façonniers. Cette nouvelle évolution est encouragée par les maîtres sergers les mieux placés qui, avec lucidité, cessent de condamner les changements économiques et tentent d'y participer<sup>142</sup>. C'est pourquoi ils ouvrent la corporation aux cotonniers forains<sup>143</sup> et deviennent eux-mêmes donneurs d'ordre. Tout en continuant de faire battre leurs propres métiers, ils prennent le contrôle de la production d'autres ateliers. Ainsi, le 6 décembre 1790, des pièces sont saisies sur le chemin de la blanchisserie car elles sont dépourvues de plomb : quoique produites par plusieurs ateliers, toutes appartiennent à Fouré, maître devenu l'un des principaux donneurs d'ordre<sup>144</sup>.

Une différenciation très nette tend par conséquent à scinder le groupe des maîtres : tandis que les uns tombent au rang de façonniers, d'autres accèdent à celui de donneurs d'ordres, se substituant aux négociants à la

<sup>140</sup> Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 20, Procès-verbal du commissaire Fleurdepied, 13 juillet 1767.

<sup>141</sup> Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 25, Procès-verbal du commissaire Albert, 12 octobre 1769.

<sup>142</sup> Sur la capacité d'adaptation des corporations, voir BOSSENGA, Gail, «La Révolution française et les corporations : trois exemples lillois», *Annales Économies Sociétés Civilisations*, dossier «Corps et communautés d'Ancien Régime», 1988-2, p. 405-426 ; SONENSCHER, Michael, *Work and Wages. Natural law, politics and the eighteenth-century French Trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 427 p. ; HAFTER, Daryl, «Les jurandes textiles au XVIII<sup>e</sup> siècle : institutions dépassées ou nouvelles créatures du négoce moderne ?», dans BOTTIN, Jacques, PELLEGRIN, Nicole (éd.), *Les échanges et cultures textiles dans l'Europe préindustrielle*, Actes du colloque de Rouen, 17-19 mai 1993, *Revue du Nord*, hors-série n°12, Villeneuve d'Ascq, 1996, p. 157-170.

<sup>143</sup> De cette intégration témoigne l'apparition de travailleurs poursuivis comme sans-qualité vers 1770 parmi les maîtres vers 1780 : voir les procès-verbaux de visites de la corporation de sergers (Arch. mun. Nantes, HH 163) et la liste des sergers établie en 1781 (Arch. mun. Nantes, HH 39, sans date). Certains sont même devenus jurés.

<sup>144</sup> Arch. mun. Nantes, HH 163, pièce 34, Procès-verbal des jurés, 6 décembre 1790.

tête de la fabrique. Si les ateliers des uns et des autres se ressemblent encore, la distinction se creuse sur les plans économique et social. L'inventaire après décès de Claude Pichery, demeurant à Belair, section des Agriculteurs, présente le très modeste intérieur d'un tisseur de basins et signale un métier cotonnier et deux rouets<sup>145</sup>. En revanche, l'inventaire réalisé au décès de l'épouse de Jean Veillet, «sarger», rue Pope, révèle un niveau social et culturel supérieur<sup>146</sup>. Or, l'inventaire ne signale qu'un seul métier. Cependant, à l'inverse de Claude Pichery, Jean Veillet possède des marchandises : «une pièce et demi de coton blanc, sept pièces de coton en blanchissage, ce qu'il y a de coton en laine». La présence d'un seul métier ne doit donc pas être interprétée de la même façon dans les deux cas : chez Claude Pichery, elle signale un ouvrier dépendant, tandis que, chez Jean Veillet, elle signifie que celui-ci contrôle la production d'autres ateliers. De plus, l'état de 1785 montre que plusieurs fabricants confient des métiers à des chambrelans : dix-neuf en confient un et six en confient deux<sup>147</sup>. Cette structure apparaît clairement dans les années 1800 à travers la description que donne de la fabrique l'un des principaux marchands-fabricants : «Depuy un temps immémorial, environ quatre-vingt chefs de fabrique s'occupaient aux étoffes croisés dits bazins et entretenoit 180 à 200 ouvriers fabriquant dans les paroisses Saint-Similien, Saint-Nicolas, Saint-Clément et Saint-Donatien et le nombre de métiers estoit au moins de 200.»<sup>148</sup> Dès la fin de l'Ancien Régime, les distinctions juridiques anciennes s'effacent progressivement derrière les réalités économiques et sociales nouvelles, si bien que l'inspecteur Lemarchand, dressant un état des métiers en 1785, ne distingue plus les maîtres des forains<sup>149</sup>.

Le développement économique, dont le coton est une activité emblématique, bouscule l'ordre corporatif ancien. Si les structures productives demeurent – partiellement – en l'état, les structures économiques et sociales changent. De nombreux petits maîtres glissent dans la dépendance

<sup>145</sup> La section des Agriculteurs correspond en partie à l'ancienne paroisse Saint-Similien (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1401, Inventaire après décès de Claude Pichery, 11 frimaire an III).

<sup>146</sup> Le total des biens est de beaucoup supérieur (même en tenant compte de l'inflation), le logement est plus vaste et plus cosu, une petite bibliothèque est signalée (Arch. dép. Loire-Atlantique, L 1890, inventaire après décès de Jean Veillet, 16 vendémiaire an VI). Dans la capitation de 1789, un Veillé est cité comme «cotonnier», rue Saint-André, paroisse Saint-Clément. Lui et sa femme boutiquière versent 3 livres et 10 sols (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3530, rôle de la capitation nantaise). La rue Saint-André reçoit le nom du poète anglais Pope au cours de la Révolution.

<sup>147</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 38, État des métiers batans..., 9 mai 1785.

<sup>148</sup> Arch. mun. Nantes, F 2-C 22-D 1, Lettre de Fouré père au maire de Nantes, 4 janvier 1809.

<sup>149</sup> Arch. nat., F 12-1409, pièce 38, État des métiers batans..., 9 mai 1785.

et se rapprochent ainsi des ouvriers sans-qualité, chambrelans clandestins ou forains des paroisses limitrophes. À la dissolution du groupe des maîtres répond la constitution d'une couche de façonniers, au sein de laquelle la distinction juridique s'effacera en 1791. Située à ses «confins»<sup>150</sup>, cette couche est en voie d'intégration au monde ouvrier. Les bouleversements économiques et sociaux qui touchent les ateliers cotonniers signalent qu'ils participent à la croissance économique, qu'ils ne constituent pas un monde fossilisé, restant à l'écart d'une industrialisation qui se focaliserait uniquement sur les manufactures. Celle-ci affecte l'ensemble de l'activité cotonnière, mais emprunte des voies différentes. Ainsi, dans le monde artisanal, elle suscite avant tout une profonde recomposition économique et sociale, qui mine «l'Ancien Régime industriel». Touchant tant les fileuses dispersées que les ouvriers des manufactures, la rationalisation apparaît comme l'une des caractéristiques fondamentales de l'industrialisation.

## Conclusion

Considérée comme un processus général, l'industrialisation embrasse l'ensemble de l'activité cotonnière. Dans les manufactures, son développement passe par la concentration, voire la mécanisation. Dans l'artisanat, elle bouleverse les structures économiques et sociales, engageant une remise en cause définitive de «l'Ancien Régime industriel». Commune aux manufactures et au travail dispersé, la rationalisation apparaît comme l'une de ses caractéristiques fondamentales. Qu'ils soient plus ou moins qualifiés, qu'ils travaillent isolés, dans des ateliers ou dans des manufactures, tous les travailleurs du coton sont touchés par l'industrialisation : ainsi les sergers réduits au rang de façonniers ; les imprimeurs d'indiennes frustrés dans leur appétit de perfectionnement ; même les fileuses à domicile auxquelles un dévidoir normalisé peut être imposé ; *a fortiori* les ouvriers et les ouvrières des filatures partiellement mécanisées. En outre, de même que l'artisanat n'est pas épargné par l'industrialisation, la concentration ne signifie pas automatiquement la déqualification du travail. Dès lors, la qualification demeure essentielle non seulement dans les ateliers mais encore dans les manufactures, même si un prolétariat y naît. Phénomène complexe par ses voies et progressif dans ses effets, l'industrialisation ne provoque pas un bouleversement radical du travail, même si

<sup>150</sup> Selon l'expression de P. Goubert pour la draperie beauvaisienne (GOUBERT, Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1960, 2 vol., réimpr. EHESS, 1982, p. 288).

elle amorce une évolution essentielle, la rationalisation. Celle-ci se heurte à d'importantes limites, techniques mais aussi sociales, en raison notamment de la résistance ouvrière.

De telles évolutions montrent que les petites structures productives participent pleinement au développement économique. Leur dynamisme a été réhabilité, d'une part, grâce à une critique de la vision de la révolution industrielle comme un processus nourri uniquement par la concentration et, d'autre part, grâce à la reconnaissance d'une voie française d'industrialisation dans laquelle les petites structures jouent un grand rôle<sup>151</sup>. La mise en lumière de cette voie française d'industrialisation s'est accompagnée également d'une nouvelle vision du monde ouvrier durant cette période qui, sans négliger le prolétariat naissant<sup>152</sup>, souligne sa diversité : de nombreux ouvriers continuent de travailler dans de petites structures et, au-delà des différences de taille des entreprises, la qualification demeure essentielle<sup>153</sup>. À travers le cas du coton, l'industrialisation nantaise s'inscrit dans cette originale voie française.

Samuel GUICHETEAU

<sup>151</sup> Pour autant le rôle de la grande industrie n'est pas négligeable. Sur le dynamisme des petites structures et la voie française d'industrialisation, voir notamment BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, op. cit., p. 301 ; WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 216, et HUARD, Raymond, et autres, *La France contemporaine. Identité et mutations de 1789 à nos jours*, Paris, éd. sociales, 1982, 483 p. A. Faure a montré l'articulation entre le rôle des façonniers et le dynamisme des ateliers (FAURE, Alain, «Petit atelier et modernisme économique : la production en miettes au XIX<sup>e</sup> siècle», *Histoire Économie Société*, 1986-4, p. 531-557). Sur la reconnaissance de la voie française d'industrialisation, voir notamment WORONOFF, Denis, «L'industrialisation de la France : une voie originale ?», *L'homme et l'industrie en Normandie du néolithique à nos jours*, Actes du congrès régional des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, L'Aigle, 26-30 octobre 1988, Alençon, 1990, Société archéologique de l'Orne, p. 401-8. D. Terrier insiste sur la coexistence durable de structures productives différentes dans le textile français (TERRIER, Didier, *Les deux âges de la proto-industrie. Les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, EHESS, 1996, p. 16).

<sup>152</sup> À Nantes même, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par l'immigration d'une main-d'œuvre non-qualifiée (DEPAUW, Jacques, «Amour illégitime et société à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Annales Économies Sociétés Civilisations*, numéro spécial «Famille et société», 1972-4 et 5, p. 1155-1182.).

<sup>153</sup> NOIRIEL, Gérard, *Les ouvriers dans la société française, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Seuil, 1986, 317 p. ; DEWERPE, Alain, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1989, 189 p.

*RÉSUMÉ*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Nantes est une grande cité industrielle. Non soumis à un règlement de qualité et non concédé en monopole à une corporation, le coton est au cœur de l'industrialisation qui y débute dès le milieu du siècle. L'indiennage joue un rôle moteur, comme le montrent la création de grandes manufactures et l'élan apporté à la mécanisation du filage. Au-delà des aspects techniques et économiques qui définissent classiquement la révolution industrielle, la recherche actuelle souligne que l'industrialisation est un processus général de mutation économique, sociale, voire culturelle. La rationalisation constitue sa caractéristique fondamentale. Celle-ci affecte la production dispersée autant que concentrée. Si l'industrialisation apparaît de manière éclatante à travers la concentration et la mécanisation, elle touche l'artisanat de manière spécifique, notamment en bouleversant un «Ancien Régime industriel». Elle se révèle cependant progressive, se heurtant notamment à la résistance ouvrière. Si certains artisans subissent une déchéance économique qui les ravale au rang de façonniers, le travail qualifié demeure fondamental dans les ateliers comme dans les manufactures. À la fois ample et modérée, l'industrialisation nantaise, entraînée par le coton, s'inscrit dans l'originale voie française.